**Contribution de la section Montereau Moret Veneux**

1. **La dépendance :**

La réforme de la dépendance mise en évidence de façon criante est donc indispensable et urgente Sarkozy l’avait promise, mais oubliée et ensuite peu de choses ont été faites.

Réflexions :

1. AIDE À DOMICILE : Reconnaissance et revalorisation du métier, en gardant à l’esprit que l’utilisation de ces services à domicile n’a qu’un temps (vieillissement, alourdissement des pathologies, transfert en EHPAD, …).

2. EHPAD : Tendre vers un tarif proportionnel aux revenus des résidents mais aussi tenir compte de leur patrimoine immobilier et financier lorsqu'il dépasse un certain seuil.

Par exemple, plusieurs tarifs pourraient être s’envisager :

- Revenus très faibles et patrimoine immobilier en dessous d'un certain seuil à déterminer 🡺 minoration de 15 % du tarif mensuel dit normal.

- Revenus faibles et patrimoine immobilier et financier entre (montant à déterminer) 🡺 Tarif dit normal.

- Revenus forts et/ou patrimoine immobilier au-dessus d'un second seuil (montant à déterminer) : majoration de 25% par exemple du tarif dit normal.

- Pourquoi ne pas réfléchir à une allocation, du genre allocation logement, dite « allocation EHPAD » sous conditions de ressources.

- Dans certaines régions il peut n'y avoir que des EHPAD privés, la même grille pourrait-elle s’appliquer ? Sinon les gens les plus modestes seraient lourdement pénalisés surtout qu'il est probable que les tarifs de base restent libres.

- Également, sujet sensible, revaloriser le métier et les salaires des soignant-e-s comme pour les SAAD (Service d’Aide A Domicile).

Enfin toutes les règles en matière de dépendance devraient être nationales et non plus départementales, est-ce envisageable ?

**2) Autre :**

- Entamer une réflexion sur le revenu universel et son impact sur les inégalités.

- Les relations avec les bailleurs sociaux.

- Maintenir et amplifier les circuits courts dans le domaine de l’alimentation avec les producteurs locaux.

1. **Pour ne jamais aller en maison de retraite :**

* Cesser la construction de « parcs à vieux » pour arrêter d’enrichir davantage les investisseurs.
* Conception d’une coopérative d’habitants : construire des habitats collectifs, adaptés au grand âge, conviviaux et écologiques par un groupement des futurs résidents eux-mêmes.
* Cet habitat pourrait contenir des espaces collectifs : chambres d’amis pour recevoir les enfants et petits-enfants, une salle commune avec cuisine, un atelier bricolage, une buanderie un local à vélo, un parking, des jardins.
* Financement : chacun devra payer un loyer mensuel compris entre 600 et 800 euros par exemple. Plus une part sociale à l’entrée d’environ 30 000 euros, ajustée selon les moyens de chacun et qui ira à la coopérative. Si l’un d’eux doit un jour partir, cette somme lui sera remboursée au centime près, mais sans spéculation immobilière (L’Etat a réintroduit l’habitat participatif dans la loi Alur de 2014).
* Certes ce ne sera pas accessible à tous, mais c’est une autre forme de société : Vivre ensemble contre « parcs à vieux ».

1. **Aujourd’hui comment préparer le retour à une vie dite normale mais dont certaines règles devraient avoir du plomb dans l’aile ?**

* La reprise économique, se fera-t-elle naturellement ? Les carnets de commandes à remplir et les commandes en suspens non honorées.
* Les commerces de proximités ainsi que les artisans.
* L’éduction nationale où règne encore aujourd’hui un certain flou, voire de potentiels dangers à venir à partir du déconfinement.
* Le vaste et sensible sujet des personnes en état de dépendance, nos séniors, les personnes à mobilité réduite.
* Quid du fonctionnement des collectivités ? Finances locales, voire des strates supérieures, quel a été l’impact de cette pandémie ?
* Et tout simplement vivre ! Les loisirs, les activités professionnelles et toutes les autres.
* Et surtout, balayer la peur du lendemain …